

COMMISSION TECHNIQUE REGIONALE

TITRE DE L'ACTION : STAGE DE TUTEUR DE STAGE INITIATEUR (TSI)

La qualification de « Tuteur de stage Initiateur » (TSI) est délivrée par la CTR IDF/P. Elle fait désormais l'objet d'un enregistrement national sanctionné par la remise d'une carte numérotée. La CTR IDF/P peut déléguer l'organisation de la formation de cette qualification à une Commission Technique Départementale. Le contenu du stage « TSI » doit permettre l'obtention des UC1 et UC2 de cette qualification. L'Instructeur Fédéral Régional ou le MF2/BEES2 Licencié, directeur du stage désigné par la CTR, délivre au MF1/BEES1 une attestation de participation au stage de Tuteur de Stage Initiateur pour l'UC1 et l'UC2. »

Cette demande de stage doit parvenir à la CTR au minimum 2 mois calendaires avant l'action

Organisateur (CODEP) : _____

Coordonnées du correspondant en charge de l'organisation de la formation :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

☎ : _____ E-mail : _____

Adresse de la formation : _____

_____ **Période/Date de la formation :** _____

Horaires de la formation : _____ **Nb de stagiaires au stage TSI :** _____

L'UC3 sera-t-elle passée aux mêmes dates que les UC1 et UC2 (O/N) ? ____

Responsable de la formation proposé par le CODEP : _____

Noms des Instructeurs IDF/P et E4 participants et date(s) de leur participation au stage TSI :

Cadre réservé à la CTR IDF/P

Arrivée de la fiche : _____ Responsable de la formation retenu par la CTR : _____

Le Président du CODEP ou de la Commission
Technique Départementale
(tampon & signature)

Le Président de la CTR IDF/P